

Janvier 2009

Noël OBOTELA Rashidi

REP. DEM. DU CONGO

Les armes vont-elles enfin se taire à l'Est ?

EN CE DÉBUT DE L'ANNÉE 2009, le souhait de tout Congolais est de voir la paix s'instaurer à l'Est du pays. Contre toute attente, une nouvelle donne a semblé naître, dès le 5 janvier 2009. En effet, le Chef d'Etat-Major du CNDP, Bosco Ntaganda, a démis de ses fonctions le Général Nkunda et s'est déclaré le nouvel homme fort de cette rébellion.

Monsieur Bosco Ntaganda, lui-même sous le coup d'un mandat d'arrêt international, a déclaré la fin de la guerre (sic) au Nord-Kivu et s'est dit prêt pour l'intégration des troupes du CNDP au sein des FARDC. Le développement de la situation a « court-circuité » les négociations entamées depuis décembre 2008 entre le Gouvernement et le CNDP. La visite de quelques heures à Kinshasa, le 8 janvier 2009, du facilitateur Olu-segun Obasanjo s'inscrirait-elle dans la recherche des éclaircissements à ces derniers développements ? Toujours est-il que les négociations de Nairobi ont été reportées sine die.

Le même 8 janvier 2008, Kinshasa a accueilli le Général James Kabarehe, Chef d'Etat-Major de l'Armée rwandaise. La présence de cette vieille connaissance des milieux congolais est en rapport avec les opérations conjointes à mener par les FARDC et l'Armée rwandaise contre les FDLR. Dans le cadre des Accords conclus entre la RD Congo et le Rwanda, le Gouvernement congolais réuni, le 12 janvier 2009, en Conseil des ministres, a décidé de procéder au désarmement forcé

Historien, Professeur à l'Université de Kinshasa.

des FDLR. La présence de deux bataillons de l'Armée rwandaise, soit quelque 5.000 à 6.000 hommes, a été ainsi signalée dans le Nord-Kivu. Le déploiement conjoint des Forces Armées Rwandaises avec les FARDC connaît déjà des heurts mettant ces troupes face aux FDLR dans les Territoires de Masisi et de Rutshuru.

La présence de l'armée rwandaise observée à l'Est du pays a suscité des réactions en sens divers. La classe politique a réagi contre cette présence rwandaise qui met à nu les « faiblesses » de la RD Congo et qui porte atteinte à la souveraineté nationale. Les députés de l'opposition ont exigé la convocation d'une session extraordinaire de l'Assemblée Nationale pour statuer sur cette question. La MONUC a déploré sa mise à l'écart et s'est dit ne pas être associée à la traque des FDLR au Kivu. Cette position a été annoncée, le 21 janvier 2009, lors du point de presse hebdomadaire tenu par le porte-parole de la MONUC, M. Madnondje Mounoubai.

Après les démarches diplomatiques entreprises, à partir du 26 janvier 2009, à Kinshasa, la MONUC a fini par accepter de suivre la situation et de participer aux réunions de la structure *ad hoc*. Par ailleurs, dans sa déclaration du 21 janvier 2009, Me Jean-Claude Katende, Président de l'ASADHO, a fait savoir qu'il y avait à craindre un dérapage de la part des troupes rwandaises.

Le renversement d'alliances ainsi enregistré n'a pas tout résolu. Certes, le CNDP a « rallié » le Gouvernement, mais les éléments de cette rébellion demeurent méfiants quant à la procédure de leur intégration et au sort de Laurent Nkunda. Celui-ci a été arrêté, le 22 janvier 2009, en territoire rwandais et placé en résidence surveillée. Kinshasa demande son extradition ; mais, le Rwanda ne semble guère pressé dans la mesure où aucune Convention d'extradition n'existe entre les deux pays.

M. Bosco Ntaganda est toujours, comme nous venons de le dire, sous le coup d'un mandat d'arrêt de la Cour Pénale Internationale (CPI). En effet, la Chambre préliminaire de la CPI a publié, le 7 janvier 2009, la lettre n° ICC-01/04-02/06 du 22 août 2006 sur la situation en RD Congo et l'affaire « Le Procureur contre Bosco Ntaganda ». La cour a, dès lors, délivré un mandat d'arrêt international contre ce dernier dont on se demande s'il a sauvé sa peau en destituant M. Laurent Nkunda de la tête du CNDP et en ralliant les FARDC ? Les charges pesant sur lui sont pourtant telles qu'il devra, d'après la CPI, être jugé.

La CPI a du travail

Si le dossier de Bosco Ntaganda n'a pas encore débuté à la CPI, deux autres Congolais voient leur procès s'ouvrir à La Haye. Du 12 au 15 janvier 2009, la CPI a entamé la session de confirmation des charges contre le Sénateur Jean-Pierre Bemba. Les avocats de deux parties se sont expliqués devant la Cour. A titre de rappel, il faut savoir que l'ancien Vice-Président de la RD

Congo est accusé par la CPI de viols, tortures, pillages et meurtres perpétrés entre le 25 octobre 2002 et le 15 mars 2003 par les troupes du Mouvement de Libération du Congo (MLC) envoyées à Bangui (République Centrafricaine). Les juges ont 60 jours à partir de la dernière audience pour confirmer ou infirmer les accusations portées contre J. P. Bemba.

Le deuxième prisonnier Congolais à La Haye, c'est Thomas Lubanga Dyilo, jadis chef de UPC en Ituri. Son procès s'est ouvert, le 26 janvier 2009, et pourra durer près de 9 mois. Il est poursuivi pour des crimes de guerre relatifs à l'enrôlement et à la conscription d'enfants âgés de moins de 15 ans dans les rangs de sa milice et pour les avoir fait participer aux combats, de septembre 2002 à août 2003.

La chasse aux hommes de la LRA continue

Joseph Kony a installé la base de la LRA (Armée de Résistance du Seigneur) à l'extrême Nord-Est de la RD Congo, dans le Parc de la Garamba. La traque menée depuis plusieurs semaines par les Forces conjointes de la RD Congo, de l'Ouganda et du Sud-Soudan a occasionné la destruction de leur Quartier Général. Dans leur fuite, les hommes de Kony ont semé la désolation sur leur passage. Ainsi, de nombreuses victimes ont été enregistrées à Dungu, Faradje, etc. Les ONG et d'autres sources évaluent les pertes en vies humaines à plus de 800 personnes ! Les combats causent le déplacement des milliers de civils et les vulnérabilisent.

Commencée le 14 décembre 2008, cette opération se poursuivra encore jusqu'au 3 février 2009. Cette annonce a été faite le 22 janvier 2009 à Kisan-gani, par le Lieutenant-Général Didier Etumba, Chef d'Etat-Major Général des FARDC.

La mauvaise gouvernance au grand jour

La gestion du pays connaît beaucoup de défaillances maintes fois dénoncées, mais jamais éradiquées. L'affaire de 12 députés accusés de corruption continue de défrayer la chronique. Le Procureur Général de la République a demandé au Bureau de l'Assemblée Nationale la levée de leur immunité dans le but de vérifier la matérialité des faits retenus à leur charge. Au cours de la plénière, du 6 janvier 2009, l'Assemblée Nationale a rejeté l'ajout du point relatif à la levée de cette immunité, mais les députés ont été d'accord pour que les douze « honorables » incriminés soient entendus.

Pour mémoire, les douze députés sont accusés d'avoir touché des pots-de-vin auprès de l'ADG de la Direction Générale des Impôts (DGI) dans le but de minorer les recettes additionnelles de cette Régie pour l'exercice budgétaire 2009. En effet, ces prévisions étaient initialement estimées à 46 milliards de Francs Congolais, soit 78 millions de dollars. Lors de la « révision à

la baisse », le montant prévu est revenu à 11 milliards de Francs Congolais, soit 18 millions de dollars. Le manque à gagner résultant de cette magouille était de 35 milliards, soit 60 millions de dollars !

Une autre affaire se rapporte à la gestion du Gouverneur de l'Equateur, M. José Makila, accusé du détournement de 85.243.546 FC, représentant la paie complémentaire des salaires de *février* et *mars 2008* pour les enseignants du Sud-Ubangi. En sa plénière du *13 janvier 2009*, l'Assemblée Nationale a décidé de le déférer devant la Justice. Entre-temps, l'Assemblée Provinciale de l'Equateur a destitué l'intéressé, le *24 janvier 2009*, conformément à l'article 198 de la Constitution. Sur 98 votants, 63 se sont prononcés pour et 35 contre.

La mauvaise gouvernance et l'impunité paraissent cohabiter allègrement en RD Congo. Le détournement de salaires des agents et fonctionnaires de l'Etat gagne tous les secteurs. C'est pour tenter d'endiguer de telles anti-valeurs et y apporter un remède qu'a été organisée, le *14 janvier 2009*, au Centre Nganda (Kinshasa), une journée de moralisation regroupant la chaîne de commandement des FARDC et de la PNC, ainsi que la Justice militaire. L'objectif consistait à entrevoir les modalités d'éradication des pratiques comme la corruption, le détournement des fonds de l'Etat, les violences sexuelles liées au Genre, les violences exercées sur les populations civiles vulnérables et, par-dessus tout, l'absence de discipline et du respect du Code de bonne conduite de l'Armée et de la Police. Le Ministre de la Justice y a tenu des propos assez durs à l'égard de tout contrevenant.

L'économie et les finances mises à mal

Le *dernier trimestre 2008* a été une mauvaise période pour les produits miniers. Leurs prix ont littéralement chuté. Cela a entraîné la fermeture de plusieurs entreprises minières et l'augmentation du nombre de chômeurs. La Province du Katanga en a ressenti durement les effets. La solution idéale et durable à cette situation, c'est d'orienter la population vers l'agriculture, avait souhaité le Ministre de l'Agriculture. Par ailleurs, la baisse des activités industrielles peut profiter à l'environnement grâce à la diminution de la pollution.

Dès le *8 janvier 2009*, le pays a été frappé par une surchauffe monétaire inédite. Le Franc Congolais a subi une véritable dépréciation ; le marché de change s'est affolé. Le Gouvernement réuni en session de crise, le *8 janvier 2009*, a retenu cinq causes, à savoir : la baisse des ressources issues de l'exportation du pétrole, du bois ainsi que des produits miniers ; la situation sécuritaire à l'Est ; le paiement d'importantes échéances, notamment envers le Fonds Monétaire International (FMI) ; l'augmentation de la demande de devises par les opérateurs économiques ; la rétention spéculative des devises.

Face à cette situation, le Gouvernement a envisagé six actions portant sur l'intervention régulière de la Banque Centrale sur le marché de change ; l'augmentation du taux d'intérêt directeur de la Banque Centrale, de 28 à 40 % ;

l'accélération de la procédure de la demande de la facilité de protection contre les chocs exogènes auprès du FMI dans le but de soutenir la Balance des paiements ; la mobilisation diversifiée et plus accrue des recettes fiscales, douanières, administratives, domaniales, judiciaires et de participation ; la prise des mesures d'incitations fiscales au profit des secteurs générateurs des devises ; le maintien d'un dialogue permanent avec les opérateurs du secteur financier en vue de gérer ensemble la situation actuelle du marché de change.

Cette surchauffe monétaire s'expliquerait aussi par l'énorme déficit du Compte du Trésor enregistré en *décembre 2008* et s'élevant à 45 milliards FC. La flambée enregistrée, le *8 janvier 2008*, a vu le Franc Congolais perdre plus de 40 % de sa valeur, passant de 620 FC/le dollar à l'ouverture à 820 FC/le dollar à la fermeture. Le Gouvernement a été ainsi obligé, le *11 janvier 2009*, de prendre des mesures additionnelles pour stopper cette érosion.

Vers une « balkanisation » de la RD Congo ?

« *Car Africa Trade It's way to Peace ?* », tel est le titre d'un article paru, le *16 décembre 2008*, dans le « *New York Times* » et signé par Herman Cohen. Il y a présenté son Plan d'un « Marché commun » regroupant l'Ouganda, le Kenya, la Tanzanie, le Rwanda, le Burundi et la RD Congo, et garantissant la libre circulation des personnes et des biens, ainsi que l'accès aux ressources minières et forestières du Kivu par les entreprises des pays membres contre le versement des droits de douane et des taxes à l'Etat congolais. Ce marché donnerait à la RD Congo l'opportunité d'utiliser les ports de l'Océan Indien.

Un mois plus tard, le *16 janvier 2009*, le Président Nicolas Sarkozy a préconisé le partage de l'espace et des richesses de la région. Quelle troublante convergence ! Des réactions fusent de partout au Congo pour dénoncer un tel plan. Les Congolais attendent avec impatience la visite du Président français prévu, en *mars 2009* à Kinshasa, pour en savoir davantage.

Des passeports ordinaires refusés

Les passeports ordinaires émis par la RD Congo en 2008 ont été récusés par certaines ambassades, car non conformes au modèle internationalement reconnu. Le Consul de Belgique, M. Didier Verwaerde, a, le *5 janvier 2009*, révélé que la RD Congo n'avait pas suivi la procédure habituelle d'adoption d'un tel document. Et par son Communiqué n° 131.4/001/2008 du *7 janvier 2009*, le Ministre des Affaires étrangères a suspendu la délivrance de ces nouveaux passeports.

Les relations diplomatiques entre la RD Congo et la Belgique en voie de normalisation

Suspendues depuis 9 mois, à cause des propos du Ministre belge des Affaires Étrangères du Royaume de Belgique jugés moins diplomatiques par

les autorités congolaises, les relations diplomatiques entre la RD Congo et le Royaume de Belgique sont en voie de normalisation.

Le Ministre congolais des Affaires étrangères, M. Alexis Thambwe Mwamba, l'a déclaré, le 23 *janvier 2009*. Cela s'est confirmé, le 25 *janvier 2009*, par un Communiqué conjoint publié à Bruxelles et signé par le Premier ministre belge et son homologue congolais mettant ainsi fin à la brouille entre les deux pays.

Un nouvel Archevêque à Kisangani

L'intronisation de Mgr Marcel Utembi Tapa comme nouvel Archevêque métropolitain de Kisangani a eu lieu, le 25 *janvier 2009*, en la Cathédrale Notre-Dame du Très Saint-Rosaire, par Mgr Maroyi, Archevêque de Bukavu. Il remplace ainsi Mgr Laurent Monsengwo Pasinya nommé Archevêque de Kinshasa.

AFRIQUE

Des milliers d'Africains avaient les yeux braqués sur les écrans de leur télévision, le 20 *janvier 2009*, pour suivre les cérémonies d'investiture de M. Barack Hussein Obama comme 44^{ème} Président des Etats-Unis d'Amérique.

Le GHANA a donné une véritable leçon de démocratie à l'ensemble de l'Afrique. Les résultats du second tour de la présidentielle organisée, le 28 *décembre 2008*, et publiés, le 3 *janvier 2009*, ont crédité le candidat de l'Opposition, M. John Ata Mills, de 50,23 % des suffrages contre 49,77 % à Nana Akufo-Addo, candidat du pouvoir. Celui-ci a admis sa défaite. La passation de pouvoir entre John Ata Mills et John Kufuor a eu lieu, le 7 *janvier 2009*.

A MADAGASCAR, la journée du 26 *janvier 2009* a été chaude. Le rassemblement initié par le Maire d'Antananarivo, M. Andry Rajoelina, s'est transformé en émeutes et pillages des magasins et entreprises dont ceux appartenant au Président Marc Ravalomanana. La fermeture de la *Radio Viva*, le 13 *décembre 2008*, pour avoir diffusé une interview de l'ex-Président Didier Ratsiraka, exilé en France depuis 2002, paraît être à la base de ce mouvement. La situation est loin de s'apaiser et semble suivre le même schéma que celui ayant conduit au départ de Didier Ratsiraka.

Le SENEGAL a connu, le 25 *janvier 2009*, la disparition d'une grande figure politique en la personne de Mamadou Dia, le premier Premier ministre, de 1960 à 1962. Pour des désaccords avec le Président Senghor, il a passé 12 ans en prison, de 1962 à 1974. Il est décédé à Dakar à l'âge de 97 ans.

Noël OBOTELA Rashidi